

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2025

N° 20250407DL24

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame Danielle BOURDIN, Adjointe aux finances, propose au conseil de conserver le montant de 10 000 € pour participer aux frais du personnel technique mis à disposition pour l'entretien de l'assainissement, pour le temps passé par les services administratifs pour la facturation et pour les litiges à régler avec les administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le reversement de 10 000 € du Budget Assainissement pour 2025 au profit du budget Commune pour 2025 pour la compensation du temps de travail des agents payés par la Commune

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.